

Rénovation des diplômes du secteur Aménagement

Snetap FSU – Secteur Pédagogie et Vie scolaire – 24 novembre 2007

Dans un cadre général, en application du 4^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations, la DGER engage la rénovation de plusieurs diplômes :

- la rénovation de tous les BTSA d'ici 2012 ;
- la rénovation des enseignements généraux pour l'ensemble des BEPA et Baccalauréats professionnels du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) ;
- la rénovation des diplômes de la filière Travaux paysagers (BEPA, Bac Pro et BP). Rénovation nécessaire car le référentiel en vigueur date de 1991.

Concernant le secteur de l'Aménagement, le 4^{ème} SPNF (version révisée) précise que « Le partenariat désormais institué dans le domaine du paysage entre l'enseignement agricole, technique ou supérieur, et la branche professionnelle a conduit à disposer d'une offre complète de formation rénovée. L'extension de cet exemple de coopération vers d'autres domaines du secteur de l'Aménagement sera recherchée pour accompagner la rénovation des référentiels. »

L'idée semble donc être de maintenir une offre large dans ce secteur qui regroupe des diplômes aussi divers que BP et BPA « travaux paysagers », BP et BPA « travaux forestiers », BEPA « travaux paysagers », BEPA « travaux forestiers », BEPA « entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux », Bac Pro « travaux paysagers », Bac Pro « conduite et gestion des chantiers forestiers », BTA « gestion de la faune sauvage ».

Pourtant, ce même 4^{ème} Schéma précise que « cette rénovation s'appliquera également à réduire le nombre de spécialités, particulièrement pour les BEPA », ce que confirmait le Directeur Général devant la CPC plénière du 25 septembre 2007 en demandant **que la CPC recherche les points communs qui existent entre les diplômes (transversalité)...**

Cette demande s'est précisée au travers des différents groupes de travail chargés d'élaborer les notes de cadrage des rénovations. Il apparaît de plus en plus clairement que **la DGER cherche à justifier auprès des partenaires socioprofessionnels un regroupement d'options dans les différentes filières.**

Plus précisément encore, une **note de cadrage du 31 août 2007** prévoit :

« une étude sectorielle socioéconomique des emplois et de leurs évolutions prévisibles pour repérer les "transversalités" (activités communes) sur les diverses filières de l'Aménagement et de la Production horticole citées ci-dessus et aux deux niveaux de qualification 5 et 4.

Cette étude s'attachera à repérer dans les différents emplois les compétences, aptitudes et connaissances communes, notamment ce qui concerne le végétal, au cœur de toutes ces filières.

L'analyse tiendra compte de la diversité des entreprises (taille, disparité régionale...) ainsi que les évolutions qu'elles envisagent comme celle d'une meilleure prise en compte de stratégie d'économie de moyens (eau, travail ...) pour la création et l'entretien des jardins et aménagements d'espaces dans la perspective de développement durable (DD) ou des besoins exprimés par la population en matière d'entretien de jardins qui s'adresse de plus en plus à des prestataires de service. »

En résumé la DGER chercherait donc à regrouper par niveau, toutes les options du secteur Aménagement en y intégrant la production horticole.

Au travers de la dernière partie du commentaire, il semble que le regroupement d'options se ferait principalement autour de la spécialité paysagère. On peut alors se poser la question de la place des spécialités horticole ou forestière dans ce regroupement.

De la même façon, placer le végétal au cœur des toutes les filières de l'Aménagement pose la question de la place du BTA « Gestion de la faune sauvage ».

Mais plus globalement, réduire le cœur du secteur Aménagement au simple végétal semble tenir d'une approche exiguë et surannée là où il faudrait au contraire ouvrir la réflexion au territoire [*un postulat identique autour de l'eau permettrait de regrouper dans les formations des métiers aussi divers que marin pêcheur, vendeur de piscines et pompiers !!!*]. Utiliser le végétal tient certainement d'une volonté d'auto persuasion de la DGER qu'il y a bien une justification, autre que financière, à concentrer ces différentes options.

Si un élément avait pu éventuellement fédérer l'ensemble du secteur Aménagement s'est sans doute **l'approche territoriale**, en excluant bien sûr la production horticole du secteur aménagement.

Pour autant, **si la notion de territoire pourrait être un élément transversal, elle ne saurait justifier un regroupement d'options aussi diverses.** Clairement, entre la "production horticole" souvent proche des systèmes agricoles et " l'entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux ", plus environnementaliste (au sens strict du terme), il n'y a pas de construction de référentiel commun possible sinon a créer un salmigondis indigeste. Pour s'en convaincre, il suffit de relire les référentiels professionnels de chacun de ces diplômes.

Les réactions des professionnels et des enseignants du secteur qui ont pu être consultés sur cette proposition de regroupement sont unanimes pour souligner d'abord la satisfaction que donnent les différents diplômes, chacun dans leurs spécialités respectives, et la **nécessité de technicité dans les emplois visés qui justifie le maintien de chacune des options.**

Enfin, là où des essais de regroupement de sections autour de domaines communs ont été réalisés (exemple d'un regroupement d' "aménagement paysagers" et de "gestion forestière" autour de la cartographie), cela ne fonctionne pas car les finalités ne sont pas les mêmes.

Il est donc illusoire de chercher à justifier ces regroupements d'options pour des raisons pédagogiques ou **« de prise en compte de la stratégie nationale de développement durable »**, *« la nécessité de forger une culture commune répondant aux préoccupations de la société liées à l'environnement, l'alimentation et les territoires et de conforter l'image de marque de l'enseignement agricole.»,* ou encore de répondre à *« des besoins exprimés par la population... »*.

La réalité reste toujours la même : une économie de moyens à n'importe quel prix.